



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS ET ASSIMILÉS

Réduction, vous avez dit réduction ?

En juillet 2023, nous vous présentions le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) mis en œuvre par la CCPA. Il est temps de faire un point d'étape.

Le PLPDMA, qu'est-ce donc ? C'est une déclinaison d'axes eux-mêmes déclinés en actions qui doivent permettre de réduire la quantité de déchets produits par habitant. Pour élaborer son PLPDMA, les services et les élus de la CCPA, accompagnés d'habitants volontaires et d'un bureau d'études ont mené un travail complet : état des lieux (1^{er} semestre 2023), groupes de travail avec concertation (septembre 2023) ; rédaction du PLPDMA (fin 2023) et consultation publique (début 2024). Au final, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a été adopté par les élus, en conseil communautaire du 18 mai 2024.

Concrètement, le PLPDMA fixe les objectifs suivants :

- Un objectif quantitatif de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés de 15% pour 2030 par rapport à 2010 (année de référence).
- Un objectif complémentaire de réduction des tonnages de végétaux apportés en déchèterie à 54kg / an et par habitant d'ici à 2030.
- Un objectif de moyen : 3% du budget « déchets » mobilisé pour la prévention.

En outre, la démarche définit 5 orientations stratégiques structurant le PLPDMA :

- Renforcer les partenariats existants avec les acteurs du territoire.
- Cibler l'accompagnement des professionnels (entreprises, commerçants...) vers la réduction des déchets.
- Miser sur la communication et renforcer l'offre de formation des usagers.
- Faire de la prévention des bioressources une priorité et cibler les actions pour l'évitement des déchets végétaux.
- Renforcer les actions de promotion du réemploi et de la réutilisation.

Au global, ce sont 21 actions qui sont prévues pour atteindre les objectifs ambitieux. Vous trouverez sur notre site, les actions prévues ainsi que les prochains ateliers et évènements.

COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLÉS

À chacun son bac

La CCPA va fournir gratuitement un bac avec un couvercle jaune à tous les habitants qui disposent actuellement d'un bac roulant à couvercle pour la collecte des ordures ménagères. Ce bac remplacera les sacs jaunes.

Cette dotation se fait progressivement. 20 communes ont déjà été dotées depuis 2023. En 2025, les bacs seront distribués sur 20 autres communes.

Au printemps sur les communes de : Briord, Innimond, Lagnieu, Lhuis, Lompnas, Marchamp, Montagnieu, Ordonnaz, Saint-Sorlin-en-Bugey, Sault-Brénaz, Seillonnaz et Villebois

À l'automne sur les communes de : Bourg-Saint-Christophe, Faramans, Joyeux, Le Montellier, Meximieux, Pérouges, Rignieux-le-Franc et Saint-Éloi.

Chaque habitant recevra dans sa boîte aux lettres un courrier explicatif avant la livraison du bac.

Pour rappel, les bonnes pratiques à adopter avec un bac jaune :

- Mettre les emballages et papiers en vrac dans le bac jaune.
- Aplatis les emballages lorsque c'est possible afin de gagner de la place.
- Ne pas imbriquer les emballages entre eux (par exemple : pas de bouteille en plastique dans la boîte de céréales)
- Le bac jaune doit être sorti la veille de la collecte et remis, le plus rapidement possible après le passage du camion.
- Le nettoyage du bac est à la charge de l'habitant.



Stockage des bacs en septembre 2024 avant distribution